



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 juin 2024**

### **Etaient présents :**

Madame Marie-Line EVERLET, maire  
Madame Maryse DARNAUD, maire adjointe.  
Madame Patricia BRUNET, adjointe  
Monsieur Jean-Claude LE MAIRE, adjoint  
Monsieur Jean-Paul BERGES, conseiller municipal  
Monsieur Helder DA CRUZ, conseiller municipal  
Monsieur Fabien DUPRONT, conseiller municipal  
Monsieur Cédric FONTAN, conseiller municipal  
Monsieur Vanneck GASPARIANI, conseiller municipal  
Madame Estelle GOURIER, conseillère municipale  
Madame Martine GOUZENNE, conseillère municipale.  
Monsieur Olivier JAQUEMET, conseiller municipal  
Madame Marie-Hélène LEMAITRE, conseillère municipale,  
Mme Michèle MAYRAN, conseillère municipale,

Le quorum étant atteint, Madame le maire déclare ouverte cette séance publique du conseil municipal à 21h

Elle demande à un membre du conseil municipal de se désigner comme secrétaire de séance. Maryse DARNAUD se déclare volontaire.

Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur le compte rendu du dernier conseil municipal du 10 avril 2024, reçu avec la convocation à la présente séance.

Après approbation de ce compte rendu à l'unanimité, elle invite les conseillers municipaux présents à signer la liste d'émargement.

Ordre du jour de la présente séance :

- Vente logement communal Impasse de Mézerac
- Tableau des emplois
- Vente de matériel communal relevant du domaine privé
- Point sur les commissions
- Questions diverses.

### **I/ VENTE LOGEMENT COMMUNAL IMPASSE DE MEZERAC**

Par délibération 2024-07 du 14 février 2024, le conseil municipal a donné mandat à l'agence immobilière « L'Immobilier en Gascogne » pour la vente du logement communal sis 63 impasse de Mézerac.

Considérant la proposition reçue par l'agence immobilière, Madame le Maire fait part de la possibilité de vendre cette maison pour un montant de 34 500 € à Monsieur MAZENQ et la soumet aux élus qui l'autorise à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

**Vote des élus : favorable à l'unanimité.**

## **II/ TABLEAU DES EMPLOIS**

L'agent administratif en poste à l'Agence postale communale (APC) a sollicité, pour convenance personnelle, une réduction de son temps de travail. Dès lors, il convient de mettre à jour le tableau des emplois à compter du 01/06/2024 pour intégrer cette modification.

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 juin 2023,

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial, placé auprès du centre de Gestion de la FPT du Gers, le 22 avril 2024,

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

<b>EMPLOIS</b>	<b>Nombre de postes identiques</b>	<b>Durée Hebdo.</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>CADRES D'EMPLOIS ou GRADES des fonctionnaires occupant l'emploi</b>
Secrétaire de mairie	1	35	Accueil du public - Finances, Etat civil, urbanisme	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Agent de bureau APC	1	12	Gestion et administration de l'Agence Postale	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Agent polyvalent	3	35	- entretien voiries et espaces verts Entretien des bâtiments communaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Animateur Conservatoire et Point lecture	1	28	Tourisme et culture Animation conservatoire et point lecture	Cadre d'emplois des adjoints techniques
ATSEM	1	22.55	Aide éducative et pédagogique	Cadre d'emplois des agents spécialisé des écoles maternelles

Agent de cantine	1	19.77	préparation des repas à la cantine scolaire établissement des menus, commande des produits Entretien des locaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Agent de cantine	1	21.84	Aide à la cantine Entretien des locaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet

Madame le Maire soumet cette délibération au vote

**Vote des élus : favorable à l'unanimité.**

### **III/ VENTE DE MATERIEL COMMUNAL RELEVANT DU DOMAINE PRIVE**

Une commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement le prix.

Dans ces conditions et dans le cadre du renouvellement de son parc automobile et matériel, la commune souhaite :

- mettre en vente les tables rectangulaires marrons (plateaux et tréteaux) de la salle polyvalente pour un montant de 600 € à Monsieur Pedemanaud de l'association Team Bazillac, demeurant à Ordan-Larroque, qui s'est porté acquéreur,
- valider la reprise du multi-benne Iveco par le garage Monpeyssen au prix de 9 000 €, conformément à l'offre de prix du 3 mai 2024.

Madame le Maire, chargée de l'exécution, demande l'avis du conseil quant à :

- l'approbation de la vente et la reprise de matériel des ateliers municipaux
- l'autorisation de procéder à l'exécution et à signer tout document relatif à ces ventes,
- la mise à jour de son inventaire comptable et physique dès la vente de ce matériel.

**Vote des élus : favorable à l'unanimité.**

### **IV/ POINT COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Jean-Claude LE MAIRE fait le point sur l'avancement des travaux à l'école et dans les appartements locatifs.

Il indique par ailleurs que les Ombrières d'Occitanie organisent une réception pour l'inauguration des ombrières de l'école et que la 2ème tranche de travaux pour celles des ateliers et de la salle polyvalente débutera en juillet.

Voirie : un deuxième fauchage des accotements sera effectué 1ère semaine de juillet par nos agents avec le matériel de location.

A ce sujet, Monsieur Olivier JAQUEMET signale que des arbres ont été abîmés l'automne dernier par l'entreprise en charge des travaux et qu'il serait judicieux d'attirer son attention sur le respect des arbres.

Madame Patricia BRUNET fait un point des commissions :

Enfance et Jeunesse de l'agglomération

- il a été souligné, entre autre, un manque flagrant de moyen de garde pour les enfants en bas-âge,
- une équipe mobile va être créée pour capter les jeunes de 12 à 25 ans

Culture : travail sur la rédaction des critères pour l'attribution des subventions en lien avec l'agglomération.

Elle fait ensuite le point des différentes animations prévues au village :

- cinéma plein air organisé par CLV le 14 juin
- fête locale organisée par la Gym dernier week-end de juillet
- ciné plein air porté par l'agglomération avec animation par CLV et le café associatif le 21 août

Monsieur Olivier JAQUEMET fait le point du travail engagé par le groupe de travail sur le projet d'aménagement du terrain au Cancelé. Dans l'attente du rapport de l'ADASEA, il présente le devis d'Arbre et Paysage pour l'implantation de haies. Il propose de transmettre à chacun des élus le rapport qu'il a rédigé sur ce projet.

Il présente ensuite la proposition d'In Site de rechercher 2 personnes en service civique pour une durée de 6 mois afin de monter le projet, à charge pour la commune de les loger au village.

Madame Maryse DARNAUD fait un compte rendu de la commission des finances de l'agglomération, avec, notamment, la présentation du rapport du Crématorium.

Cimetière : la 1ère procédure concernant les terrains sans titre de concession est terminée ; la 2ème portant sur les concessions en état d'abandon doit prendre la suite.

Madame Marie-Line EVERLET fait part des sujets suivants :

- Projet agrivoltaïque au domaine du Clavary
- Extinction éclairage public : Monsieur Olivier JAQUEMET se porte volontaire pour demander les dernières données au Syndicat d'énergie
- CRSA : demande d'occupation de la salle des associations
- Gym ordanaise : mise en place d'un nouveau cours de Pilates le vendredi soir
- Licence IV : réflexion à mener sur son avenir
- Demande d'utilisation de la salle polyvalente pour du tir à l'arc
- Dans l'objectif des prochaines élections municipales, des mails (25.4 et 13.5) ont été adressés à chaque conseiller, confirmant les réunions qui avaient été sollicitées.

Un tour de table est effectué pour que chacun puisse s'exprimer avant de clôturer ce conseil.

Fin de la séance : 23 h00